

Modalités d'évaluation

EXAMEN SANCTIONNEL DE GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE

1. Matière examinée

L'examen de Gynécologie-Obstétrique porte sur l'ensemble des objectifs d'apprentissage du site et du cahier d'AMC de Gynécologie-Obstétrique dans le cadre de l'AMC et du catalogue suisse des objectifs. Il n'est pas prévu de combiner l'examen de l'AMC Gynécologie-Obstétrique avec l'examen d'autres disciplines. Les questions posées peuvent se référer à des connaissances de clinique, de radiologie, de pharmacothérapie, de médecine légale, d'éthique et d'interprétation de photographies per-opératoires.

2. Format de l'examen

C'est un examen administré sur ordinateur au moyen du logiciel Campus. Il est standardisé, tant au point de vue du contenu que du barème et de la correction. L'examen dure 120 mn. Il comporte deux parties de 60 minutes chacune, une de Gynécologie et une d'Obstétrique. Chaque partie porte sur une situation clinique spécifique de Gynécologie pour l'une et d'Obstétrique pour l'autre. L'étudiant doit raisonner sur un cas clinique concret (parfois plusieurs) et n'est pas testé sur l'ensemble de ses connaissances. Chaque volet contient environ 15 questions type QCM A, RN ou semi ouverte, organisées en 1 ou plusieurs sections dépendantes ou indépendantes. Des questions accessoires portant sur d'autres sujets que celui de la vignette principale peuvent être incluses dans les questions.

3. Déroulement pratique de l'examen

Vous devez apporter avec vous votre carte d'identité ou votre carte d'étudiant. Vous êtes responsable de vous présenter à l'examen de Gynécologie-Obstétrique aux dates, heures et salles indiquées sur la convocation. Hormis un en-cas, aucun matériel, ni téléphone mobile, ni ordinateur portable, ne sont autorisés dans les salles d'examen avec ordinateurs. Chaque candidat trouvera à sa place, à côté de l'ordinateur, une fiche avec le code et le mot de passe. Pour chaque candidat, les surveillants contrôleront l'identité. Un signal sera donné au début de la session Campus, et à la fin de la session. Tous les candidats sortiront en même temps. Il n'est pas autorisé de revenir en arrière, ni de communiquer avec les autres candidats « entrants » ou en attente de leur examen.

4. Pendant et après l'examen

Un surveillant expert et un surveillant non-expert dans le domaine examiné seront présents dans chaque salle d'examen avec ordinateurs. Il ne sera répondu à aucune question sur le contenu. Aucun échange de quelque information que ce soit n'est autorisé entre candidats dans la salle d'examen avec ordinateurs, ni avec l'extérieur. En cas d'observation d'un comportement irrégulier ou frauduleux, le responsable de la session d'examen vous avertira de l'invalidation potentielle et fera un rapport.

5. La note

L'examen de Gynécologie et Obstétrique est noté sur 6. La note de passage est 4.

6. Les résultats

Les résultats seront communiqués via le site internet de la faculté de médecine.